

Orléans, le - 2 JUIN 2015



Agence certifiée ISO 9001

Direction de l'Evaluation et de la Planification
Service évaluation

Jacky DUROCHER
Tél. : 02 38 51 73 69
Fax : 02 38 49 75 36
jacky.durocher@eau-loire-bretagne.fr

N/réf : DEP/JD/AB n°74

Objet : Réseau de surveillance – cours d'eau – période 2016-2021

Monsieur le Président,

Le comité de bassin Loire-Bretagne a souhaité, sur la période 2010-2015 correspondant au 1^{er} cycle de la directive cadre sur l'eau, que la surveillance des eaux couvre jusqu'à 70 % du bassin et permette d'élaborer un état des eaux à un rythme annuel de 2010 à 2013. Cet effort permet aujourd'hui de disposer d'une connaissance importante sur les masses d'eau et sur leur comportement interannuel et ainsi d'adapter la surveillance sur le cycle 2016-2021.

Pour cette surveillance, l'agence s'est appuyée sur ses partenaires historiques que sont les conseils départementaux qui élaborent et conduisent eux-mêmes une surveillance de leurs eaux. L'agence s'est mobilisée, autant que le permettait la réglementation, pour adapter son programme à celui des départements, y compris lorsque certains ont renoncé à toute surveillance pour faire face à la réduction de leurs moyens. Cette souplesse de l'agence a représenté un effort financier mais aussi un investissement humain important pour assurer annuellement la coordination entre les mesures entreprises par eux et le programme de surveillance à suivre.

Pour le cycle 2016-2021, le programme de surveillance évolue en s'appuyant sur le constat du comportement interannuel relativement stable de l'état des masses d'eau de 2010 à 2013. Le projet de ce programme va être soumis à l'avis du comité de bassin de juillet 2015 selon les orientations stratégiques suivantes :

- mobiliser les ressources prioritairement sur les masses d'eau qui n'ont pas encore fait l'objet d'une surveillance et sur celles qui sont susceptibles d'évoluer à la suite de la mise en œuvre du programme de mesures ;
- adapter annuellement le programme pour mettre en adéquation le besoin de connaissance sur les masses d'eau y compris de manière exceptionnelle sur un cycle et les moyens humains et financiers, aujourd'hui contraints, nécessaires pour acquérir et traiter la donnée ;
- utiliser les nouveaux protocoles d'évaluation de l'état devenus plus fiables, pour conduire un état chimique des eaux de surface, qui représentent un coût important.

Le rapport de la cour des comptes sur l'agence de l'eau Loire-Bretagne nous conduit à être particulièrement vigilants sur la qualité des données et leur mise à disposition, ainsi que sur la réalisation d'un état chimique.

.../...

Pour répondre aux missions fixées, avec des moyens humains et financiers devenus très contraints, l'agence de l'eau, les DREAL et l'ONEMA vont devoir évoluer, tout en restant à l'écoute de l'attente des territoires : ils assureront la réalisation des réseaux de contrôle de surveillance (RCS) et du réseau de référence pérenne (RRP), et prendront en charge la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble du réseau de contrôle opérationnel (RCO). Cette disposition permet d'éviter la multiplication des intervenants et d'optimiser la gestion de ce réseau dont le contenu sera modifié chaque année.

Si elle reprend en charge tout le RCO, l'agence maintiendra son aide pour la mise en œuvre des réseaux sur le bassin dans les cas suivants :

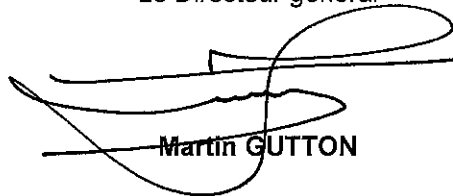
- suivi de stations représentatives de masse d'eau pour les années non programmées dans le cadre du RCO ou du réseau complémentaire agence (RCA), pour les réseaux de connaissance générale (réseaux départementaux, réseaux dans les Sage, EPTB...). Ce suivi devra être réalisé par des équipes de prélèvement accréditées, des laboratoires agréés et des organismes accrédités pour les mesures biologiques (sauf Indice Poissons Rivières) ;
- suivi de stations dans le cadre de ces réseaux de connaissance générale ;
- suivi de toute autre station permettant de réaliser un diagnostic par rapport à des pressions ciblées sur le linéaire ou les affluents d'une masse d'eau.

Pour préparer la mise en œuvre en 2016 de la première campagne de surveillance du nouveau programme 2016-2021, je vous saurais gré de bien vouloir m'indiquer dans quelles conditions vous envisagez de conduire ou non une surveillance des eaux en 2016 et au cours des années qui suivront en complément des réseaux pris en charge par l'agence.

En tenant compte de votre réponse, mes équipes transmettront à vos services un programme prévisionnel détaillé des mesures aux stations, établi sur la période 2016-2021. Ce document de planification pourra être ajusté à la marge (RCO et RCA) et vous permettra d'ajuster votre réseau local en conséquence.

Une réponse de votre part sous trois semaines me permettrait de finaliser le programme 2016 avant l'été, en application du programme de surveillance examiné par le comité de bassin de juillet. Dans cette attente, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Directeur général



Martin GUTTON

Copie à : DREAL de bassin
Délégations de l'agence de l'eau Loire-Bretagne